

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Janvier

La réforme de notre système fiscal

Les attributions du Sénat

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les sources qui alimentent le budget, pour reconnaître que c'est sur les impôts directs et les impôts de consommation que doit porter la réforme fiscale. Les impôts directs et les impôts de consommation entrent, en effet, dans la proportion respective de 18,6 0/0 et de 41,7 0/0 dans l'ensemble de nos recettes.

En ce qui concerne l'impôt direct, deux systèmes sont en présence.

L'un est le système de l'impôt sur le revenu global et progressif, avec la déclaration et la taxation d'office.

Les défauts qu'il présente sont nombreuses.

Il est variable, c'est-à-dire qu'une loi fixera chaque année le taux de l'impôt de telle sorte que, perçu aujourd'hui à 1 0/0, il pourra l'être demain à 8 ou 10 0/0.

Il est vexatoire et inquisitorial ; la déclaration sera faite sur l'honneur ; mais en cas de contestation, une commission locale tranchera le différend ; et, avec les brusques variations de notre baromètre politique, il est à craindre que l'impôt sur le revenu ainsi établi, n'ouvre la carrière des spoliations légales, et que ce ne soit pour les partis extrêmes, le point de départ de confiscations détournées, mais réelles.

Il atteint davantage, toute fortune égale, les familles nombreuses que les familles à un enfant unique ou les célibataires.

Il frappe aussi durement les revenus en formation, les revenus du travail, que ceux qui proviennent de la richesse acquise.

Il fait double emploi avec les impôts actuels ; c'est un impôt de superposition.

Enfin, il est contraire à l'esprit de la

Révolution française, qui veut que l'impôt soit proportionnel et non progressif.

Et dire que c'est un pareil système qu'on a la prétention d'ériger en criterium du républicanisme des citoyens, au point d'exclure de la grande famille républicaine ceux qui n'en sont pas les admirateurs !

Il n'y a donc pas d'autre moyen de répartir équitablement les charges fiscales entre les contribuables, pas même celui qui consiste à s'adresser séparément aux diverses sources de revenus ? Et l'impôt sur le revenu global et progressif est une panacée, le dogme fondamental de la nouvelle église républicaine ? Hors de lui, point de salut ?

Eh bien ! Nous avons à cœur autant que qui que ce soit, de faire la répartition des charges contributives de la manière la plus équitable et de demander à la richesse acquise, comme le disait Casimir-Périer, l'allègement de la pauvreté ; j'ajoute que nous sommes prêts à voter les réformes fiscales, quelles qu'elles soient, mais à la condition qu'elles ne soient point contraires au génie de la Révolution française, qu'elles ne soient pas établies sur un régime d'inquisition et d'arbitraire, qu'elles sauvegardent à la fois les intérêts des contribuables et l'intérêt supérieur du crédit public, et qu'enfin elles aboutissent en dernière analyse à un dégrèvement des charges qui pèsent si lourdement sur l'agriculture nationale.

Et, en agissant ainsi, nous avons la prétention d'être, autant que quiconque, des républicains de progrès, des démocrates pénétrés de leurs devoirs en matière de fraternité et de solidarité sociales.

Voilà le premier point où sont en désaccord radicaux et républicains.

Arrivons au second :

La réforme du mode électoral du Sénat et la révision au point de vue de ses attributions.

Aucun républicain ne prétend assurément que la Constitution de 1875 soit parfaite, et qu'il ne viendra pas un jour où il conviendra de lui apporter d'utiles modifications.

affection que le docteur Noris nourrissait pour son ami Tristan, et l'on comprendra qu'il s'était empressé de se rendre à son invitation.

Il fut tout surpris, en entrant dans le cabinet de travail de son ami, de trouver celui-ci, en train de fermer une petite valise de voyage qu'il avait coutume d'emporter avec lui, lorsqu'il se rendait à Paris.

— Comment, est-ce que tu pars en voyage ?.. lui demanda-t-il.

— Oui... mais pas bien loin, et pour très peu de temps, car je compte être de retour cette nuit même à Limeray...

— Et où vas-tu...

— Je vous accompagne à Paris...

— A Paris... mais tu ne m'as rien dit de ce voyage hier au soir...

— Hier au soir quand nous nous sommes quittés, je ne savais pas être obligé de m'absenter ce matin... Une lettre que je viens de recevoir par le courrier m'a fait prendre cette subite résolution...

— Sapristi... fit le docteur Noris, c'est ce qu'on peut appeler aller vite en besogne...

— Il est certain que j'aurais pu différer mon départ... mais je crois bien faire en ne le retardant pas... et je veux vous consulter à ce sujet...

— Ce n'est pas pour cela que tu m'as dit de venir te causer ce matin, puisqu'hier soir tu ne pensais pas quitter Limeray aujourd'hui ?

— En effet, mon bon Noris, mais comme je vais vous l'expliquer, mon départ est la conséquence de ce que j'ai à vous dire... vous allez le comprendre.

— J'essaierai tout au moins, car jusqu'ici tout cela me paraît bien confus... Voyons d'abord la raison de tou

Pour ce qui est du mode électoral du Sénat, à le juger à l'épreuve, on peut affirmer que le Sénat, issu du mode de scrutin actuel, est l'assemblée la plus fermement républicaine qui ait jamais existé. Il nous a sauvé du boulangisme et il a barré la route au radicalisme socialiste en opposant la constitution à ses tentatives de désorganisation sociale.

Qu'on augmente encore la proportionnalité de la délégation communale, et que la totalité des conseillers municipaux des communes les plus importantes fasse partie de cette délégation, soit ; nous n'y contredirons pas, quant à nous. Mais changer radicalement le mode électoral du Sénat ; du grand conseil des corps électifs qu'il est en fait une émanation du suffrage universel à deux degrés, c'est entrer dans une voie qui n'est pas sans présenter de graves inconvénients, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Quant à ses attributions, le moment est encore trop troublé pour les modifier ou les restreindre ; à la Chambre l'initiative en matière financière ; au Sénat le droit de statuer sur la dissolution à la demande du président de la République ; la part est égale.

Ce n'est pas au moment où le prince d'Orléans se fait sacrer en Autriche et où le cléricisme, l'éternel trait d'union des partis de droite, organise l'action électorale en vue de l'avenir, et relève la tête, comme le disait M. Bourgeois à Toulouse, au moment où nous assistons aux monstrueux accouplements que nous avons eu la douleur de voir dans la Gironde et dans le Gers, qu'il convient d'enlever au Sénat une partie de l'autorité qu'il tient de la Constitution. Le Sénat diminué, ce serait le Sénat abattu ; M. Bourgeois lui-même n'en veut pas ; son ambition, paraît-il, c'est aussi la nôtre, se borne à désirer un Sénat résolument animé de l'esprit démocratique.

La conclusion de tout cela, c'est que, dans l'intérêt de la République elle-même, il faudrait en finir avec les formules dogmatiques et Jacobines. Nous en avons eu assez au

Parlement de groupes et de sous-groupes ; n'excluons pas de la grande famille républicaine tous ceux qui ne pensent pas absolument comme nous sur tous les points de la politique économique, financière et sociale.

Restons fidèles aux principes de 1789, et, sans rien abandonner des droits imprescriptibles de l'Etat, sachons allier nos principes immuables à la tolérance réciproque, sans laquelle ne peuvent durer les démocraties et la liberté elle-même. Ce n'est que par ce moyen, par l'union de tous les républicains, que nous permettrons à la République de se défendre victorieusement contre les agissements du cléricisme et les empiètements du radicalisme et du socialisme révolutionnaire et que nous la préserverons du mouvement de réaction qu'ils ne pourraient manquer de provoquer.

Ni réaction, ni révolution, marche en avant, voilà la vraie formule de la République démocratique.

V. LOURTIES.

Sénateur des Landes, ancien ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 janvier

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Brisson lit un discours dont nous extrayons les passages suivants :

« En ouvrant cette session, notre doyen d'âge saluait cette République tolérante, plus que tolérante, généreuse, qui écoute tous les conseils, qui tend la main à toutes les bonnes volontés, et qui n'écartera jamais que les perfides.

« Nos controverses sont passionnées ; du moins elles sont en plein jour ; elles éloignent le péril de cette anarchie secrète où se peuvent dévorer, on l'a vu sous d'autres régimes, les forces essentielles de l'Etat ; elles éclairent la volonté générale.

« Où elles seraient fâcheuses, ce serait si elles ne concluaient pas à l'action. Cette législature approche de son terme ; des discussions pratiques nous attendent, nous pressent. Terminons le vote du budget et

départ précipité.

— Une lettre qui m'est arrivée par le premier courrier, je vous l'ai dit. Si vous voulez bien en prendre connaissance, ajouta le comte en lui présentant une feuille de papier toute ouverte.

Le docteur Noris assujettit son pince-nez d'or sur son nez et lut à haute voix :

« Monsieur le comte de Limeray,
en son château de Limeray,
près Tours.

« Monsieur le comte,

— Des propositions me sont faites pour l'acquisition d'une partie de votre domaine de Limeray près Tours. Bien que j'ignore si vous êtes dans l'intention de céder une partie de vos terres, le chiffre qui m'est offert est tellement considérable, que j'ai cru devoir prendre la liberté de vous en informer. Vous me trouverez chaque jour à mon bureau de trois heures à six heures.

Veillez agréer, Monsieur... etc., etc...

Barnett junior... »

Et le vieux docteur acheva sa lecture en épelant l'entête de la lettre : Agence Barnett et Son, rue Caumartin.

— Ah ! ça, demanda-t-il, as-tu donc chargé ce M. Barnett de s'occuper de la vente de Limeray ?..

— Vous voyez bien que non, mon cher Noris... puisqu'il s'excuse de la liberté qu'il prend de m'écrire...

— A la bonne heure... cela m'étonnait... tu n'as pas, que je sache, l'intention de quitter le château non plus ?..

— En effet, jusqu'ici je n'ai pas eu cette intention... mais peut-être serai-je amené à changer d'avis... et en prévision d'une résolution nouvelle qui viendrait à se produire, je tiens, dès à présent, à prendre note des of-

fres qui me sont faites, si non à les accepter... Or le hasard faisant que ce matin des propositions inattendues me parviennent, je veux aller sans tarder à Paris pour connaître leur juste valeur, et quel crédit on peut leur accorder. D'où la raison de mon départ pour Paris...

Noris avait laissé parler le comte de Limeray sans l'interrompre, mais non sans laisser échapper, à deux ou trois reprises, des gestes de surprise.

— Ainsi donc, dit-il lorsqu'il se fut tu, l'idée ne serait pas éloignée chez toi, je le vois, de te défaire maintenant du château de Limeray ?..

— Peut-être ferais-je bien tout au moins d'y songer...

— Et la raison de cette détermination subite, m'est-il permis de la connaître ?..

— Je le crois bien, mon cher Noris... et je tiens d'autant plus à vous la donner, que c'est précisément à cause de cette raison-là, que votre conseil me sera utile...

— Parle donc, mon cher Tristan, tu sais que je te suis tout acquis...

— La cause dominante de cette détermination à laquelle — bien que je n'en ai rien laissé paraître — je songe depuis quelques jours, est madame la comtesse de Limeray...

— Ta femme ?

— Oui... ma femme dont la santé m'inquiète...

— Mais, mon cher enfant, tu es dans l'erreur la plus complète... La santé de Mme la comtesse de Limeray ne court aucun danger, c'est le médecin qui te l'affirme, et tu te forges des appréhensions qui ne reposent sur aucune base sérieuse...

— Je sais que pour tout le monde, comme pour vous, mon bon Noris, la santé de ma chère Angèle ne semble

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 28

LE CHATIMENT D'UNE MÈRE

Par JACQUES BRÉMOND

XII

L'enfant volé

De bonne heure, dans la matinée, Noris entra dans le cabinet de travail du comte de Limeray. Le vieux docteur qui venait de passer trois jours au château, devait retourner le jour même à Paris, et la veille, en lui souhaitant le bonsoir, Tristan lui avait recommandé de passer chez lui le lendemain matin. « Ayant à lui parler en particulier », avait-il ajouté à voix basse.

Ces dernières paroles enveloppées d'un certain mystère n'avaient pas laissé que de préoccuper l'excellent docteur.

Pendant une partie de la nuit, le brave Noris, qui, par un cas fréquent chez les personnes âgées, dormait peu, s'était évertué à trouver, sans y parvenir, la raison de ce rendez-vous quasi-mystérieux. Que pouvait avoir à lui demander son jeune ami Tristan ? Était-ce le médecin qu'il désirait interroger ? Il n'en voyait pas la raison... La santé générale des hôtes du château de Limeray semblait parfaite... C'était donc plus vraisemblablement au vieil ami de la famille que le comte de Limeray entendait avoir recours. On sait la profonde

arrêtons, pour la fin de nos travaux, un ordre du jour précis ; demeurons-y fidèles et suivant l'invitation de notre doyen, travaillons chaque jour pour le bien de la démocratie ! » (Applaudissements).

M. le président annonce qu'il a reçu de M. Carnaud une demande d'interpellation sur la nomination de M. Doumer au gouvernement général de l'Indo-Chine.

M. André Lebon, ministre des colonies, déclare qu'il est prêt à discuter immédiatement cette interpellation.

M. Carnaud dit qu'il n'aurait jamais songé à interpellier si la nomination du gouverneur général de l'Indo-Chine n'avait pas eu un caractère politique.

Si M. Doumer a cru devoir accepter ce poste, tant pis pour lui.

L'orateur accuse le gouvernement d'avoir subordonné les intérêts supérieurs d'une colonie aux préoccupations d'une politique intérieure.

N'a-t-il donc pas trouvé d'hommes capables dans la majorité ?

Le ministre a voulu, ou bien faire des avances au parti radical, ou bien au contraire, il a voulu porter atteinte au prestige du parti radical à la veille des élections sénatoriales.

M. Carnaud, attaquant vivement M. Doumer, M. Brisson l'interrompt pour lui demander s'il croit bien convenable de faire précéder d'une pareille préface l'arrivée du représentant de la France en Indo-Chine.

M. Carnaud ajoute que le gouvernement, sans s'en apercevoir peut-être, travaille pour un ministère de concentration qui se prépare dans la coulisse.

Quels ont été les conseillers de M. Doumer ? On a parlé de M. Goblet.

M. Goblet proteste.

M. Carnaud se demande quels ont pu être ces conseillers de M. Doumer.

Pour ses négociations, le gouvernement a eu besoin d'intermédiaires discrets. Eux aussi attendent sans doute le moment de passer à la caisse.

M. Carnaud descend de la tribune sur ces paroles, que M. Brisson relève vivement.

M. André Lebon, ministre des colonies, répond que le droit le moins incontesté de tout gouvernement, est de choisir comme il l'entend les fonctionnaires chargés de le représenter.

Il peut dire que dans la circonstance actuelle, le gouvernement n'a pas subordonné son choix à des préoccupations de politique intérieure.

M. Jaurès demande à la Chambre de ne pas se solidariser avec un acte qui, s'il est bien informé, n'est dû qu'à une partie des membres du gouvernement.

M. Méline, président du conseil, répond à M. Jaurès.

L'ordre du jour pur et simple, est adopté par 305 voix contre 138.

La Chambre décide par 358 voix contre 152 que la discussion sur les sucres passera avant le budget.

devoir inspirer aucune crainte... Avec tous et aux yeux de tous elle est toujours la même, bonne, affectueuse, souriante même comme d'habitude. Mais moi qui la vois de plus près, moi qui vis de sa vie, j'ai surpris chez elle, depuis quelque temps, des tristesses qui ne lui sont pas habituelles ; puis dans certains moments, c'est une sorte d'anéantissement morne qui la laisse comme inerte pendant des heures entières... et si alors je l'appelle pour tâcher de mettre fin à cette torpeur qui m'inquiète, le son de sa voix lui cause des tressaillements de peur.

Cet état, vous le comprenez, Noris, me préoccupe péniblement...

— Peut-être l'alarme-tu à tort, mon cher Tristan ; quant à moi, j'attribue le changement survenu chez Mme la comtesse de Limeray à une fatigue passagère, sans aucune gravité, qui disparaîtra avec la même rapidité qu'elle est venue...

— Une fatigue, dites-vous ?

— Ou bien un de ces états nerveux qui se déclarent tout à coup chez les femmes sans rime ni raison...

— Non mon bon Noris... les nerfs ne sont pas en cause dans le cas de ma pauvre Angèle, et le mal dont elle souffre n'est pas physique, c'est un mal moral...

— Voilà un diagnostic bien téméraire...

— Ne riez pas, Noris, car j'ai la conviction de ne pas me tromper... Si donc c'est le moral qui est atteint, j'ai pensé que la vie monotone et cassanière que nous menons ici pouvait avoir contribué à développer le mal, et que le fait de prolonger notre séjour à Limeray n'était pas de nature à hâter sa guérison. C'était précisément à ce sujet que je désirais avoir votre avis, mon cher Noris. Je voudrais vous demander si vous croyez pas qu'une existence nouvelle, à Paris par exemple,

qui romprait brusquement nos habitudes de campagne, n'amènerait pas un salutaire effet sur l'état de ma chère Angèle. Telles étaient les réflexions auxquelles je me livrais et que je comptais vous soumettre ce matin, lorsque m'est arrivée tout à l'heure la lettre que vous avez lue. Elle corroborait si bien tout mes projets que je me suis décidé sur-le-champ à me rendre chez ce Barnett pour savoir la valeur de ses propositions...

— Je veux bien croire, dit le docteur Noris en l'interrompant, que tu ne vas pas entrer en pourparlers avec cet agent d'affaires, ni prendre aucun engagement avant de m'avoir laissé le temps de m'assurer par moi-même auprès de Mme la comtesse de Limeray de la véracité de tes assertions... Je t'ai écouté docilement, mais tu ne te feras pas si en fait de maladies quel-les soient physiques ou morales, j'accorde plus de confiance à mes connaissances personnelles qu'aux tiennes. Libre à toi de dresser tous les plans possibles, mais il serait vœu de les exécuter à la légère...

— Vous savez bien, mon vieil ami, que je ne ferai rien sans votre conseil. Quoi qu'il en soit rien, ne m'empêche d'écouter, sinon d'accepter, les propositions qui me sont faites en prévision d'une vente qui peut se produire... Mais rassurez-vous, le jour où je me déciderai à abandonner Limeray, voire même à en aliéner une partie, c'est que mon excellent ami Noris m'aura affirmé que la santé de ma chère femme exige un changement d'existence...

— Et je m'engage à ne pas te faire attendre ; dès aujourd'hui j'interrogerai Mme la comtesse de Limeray, et le médecin se doublera de l'ami pour arriver à connaître les causes exactes de cet abattement que, selon moi, je persiste à croire exagéré.

— Mais, fit le comte, ne retournez-vous pas aujourd'hui à Paris ?

— C'est juste, je l'oubliais... et je ne peux pas même différer mon départ, car il s'agit d'une consultation à laquelle je ne saurais me soustraire. Fort heureusement Limeray n'est pas si loin de Paris...

— Le comte eut un hochement de tête plein de résignation triste.

— Faisons mieux, dit le docteur qui comprit le chagrin de son ami à l'idée de ce retard, tu supposes que ta femme s'ennuie à Limeray, décides-tu de l'accompagner à Paris ; une bonne journée, passée dans les magasins, ça la distraira. Pendant que tu te rendras rue Gauthier, dis-lui de venir t'attendre chez moi, je profiterai de ce moment-là pour la soumettre à une consultation forcée... Là, est-tu satisfait ?

Le comte serra les mains de l'excellent docteur en lui disant :

— Merci, mon bon Noris, j'accepte de grand cœur ; mais sous quel prétexte décider Angèle à m'accompagner à Paris ?

— Je m'en charge fit le médecin.

A ce moment un domestique entra pour demander de la part de Mme la comtesse « à quelle heure M. le docteur Noris désirait quitter le château ? »

— Priez Mme la comtesse de vouloir bien venir nous rejoindre ici, ordonna Tristan de Limeray en échangeant un regard d'intelligence avec son vieil ami.

— Parfait, fit celui-ci, lorsque le domestique se fut retiré, maintenant laisse-moi faire...

— Vous m'avez fait demander, mon ami ? demanda, en entrant quelques instants plus tard, la comtesse de Limeray.

INFORMATIONS

Le nouveau nonce à l'Elysée

M. Félix Faure a reçu samedi après midi, avec le cérémonial habituel le nouveau nonce, Mgr Clari, qui a présenté ses lettres de créance.

Mgr Clari a affirmé le désir du Pape de maintenir la bonne harmonie entre la République et l'Eglise sur les bases et avec l'esprit du Concordat.

M. Félix Faure a répondu qu'il était heureux de constater que les sentiments du Pape répondaient aux propres sentiments du gouvernement de la République.

La Banque de France

Une intéressante communication a été faite à la Commission nommée par la Chambre pour l'examen du projet sur le renouvellement du privilège de la Banque de France.

La Commission a été saisie d'une lettre par laquelle M. Cochery, ministre des Finances, lui fait savoir que la Banque accepte la disposition par laquelle le privilège pourrait, en vertu d'une loi, prendre fin par anticipation après une période de quinze ans, c'est-à-dire le 31 décembre 1912.

M. Cochery a avisé, en outre, la Commission que la Banque consentait à fixer au chiffre de deux millions le minimum de la redevance annuelle qui sera servie à l'Etat.

La Commission, après avoir arrêté le texte définitif du projet, a décidé que le rapport de M. Maurice Lebon serait distribué, en épreuves, aux membres de la Commission avant d'être approuvé d'une manière définitive.

Notre Marine

Tous les officiers supérieurs du génie maritime du port de Toulon viennent d'être déplacés. Ce sont : M. Berrier-Fontaine, directeur des constructions navales, et MM. les ingénieurs Dufour de Salvelet, Bellénave et Guillaume.

On affirme que le ministre a pris cette décision à la suite d'un rapport très sévère de l'amiral Châteauminis, sur la fréquence des essais négatifs des navires récemment construits à Toulon et notamment de ceux du *Carnot*. Cette mesure a produit une vive impression.

Notre commerce en 1896

L'imprimerie Nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant l'année 1896.

Les importations se sont élevées, du 1^{er} janvier au 31 décembre, à 3,837,147,000 francs et les exportations à 3,401,648,000 francs. Ces chiffres se décomposent comme suit :

Importations — Objets d'alimentation : 1,896,105,546,000 francs, contre, en

1895, 1,035,499,000 francs; matières nécessaires à l'industrie : 1896, 2,154,758,000 contre, en 1895, 2,100,920,000; objets fabriqués : 1896, 622,843,000, contre, en 1895, 583,480,000. Total : 1896, 3,837,147,000, contre, en 1895 : 3,719,899,000.

Exportations. — Objets d'alimentation : 1896, 639,503,000, contre, en 1895, 591,004,000; matières nécessaires à l'industrie : 1896, 929,566,000, contre, en 1895, 873,559,000; objets fabriqués : 1896, 1,689,420,000, contre, en 1895, 1,792,578,000; colis postaux : 1896, 146,154,000, contre, en 1895, 116,615,000. Total : 1896, 4,304,643,000, contre, en 1894, 3,373,796,000.

La santé du Tsar

Saint Pétersbourg, 17 janvier. Les informations alarmantes de certains journaux étrangers sur la santé du Tsar sont exagérées.

Tout se borne à un peu de fatigue et de faiblesse provoquées par un excès de travail, et à un malaise dans la région du crâne provenant des vestiges de la blessure reçue par lui pendant son voyage au Japon.

Les médecins espèrent faire disparaître ces malaises par une légère opération qu'on veut confier au docteur Bergmann, de Berlin.

Les Italiens menacés par les Derviches

Rome, 17 janvier. Les dépêches particulières de Massouah annoncent qu'un gros de Derviches s'est avancé par la route d'Elit-Bitama, laissant Kassala à gauche.

Après avoir passé le fleuve Gasch, les Derviches se dirigent vers Amidet et Mogolo.

Il s'agit probablement de l'avant-garde du corps des Derviches de Ghedalf, ce qui indiquerait l'intention d'une action sérieuse sur Agordat.

Le gouvernement de la colonie a décidé, en conséquence, de concentrer toutes les troupes disponibles entre Keren et Agordat. Cette concentration est presque terminée.

Agordat est approvisionnée de vivres et munie d'artillerie; elle est défendue par de nombreuses troupes indigènes.

Un escadron d'éclaireurs garde contact avec l'avant-garde des Derviches.

Le général Viganò a appelé sous les armes plusieurs compagnies de la milice mobile.

On pense que la situation ne tardera pas à être résolue.

Achat de Cuba

Washington, 16 janvier. M. Pencer a présenté un bill pour l'obtention d'un crédit de 200 millions de dollars pour l'achat de Cuba par les Etats-Unis.

Annexion décidée

Un correspondant du « Daily Chronicle » se dit autorisé à déclarer que l'annexion du

Benin est décidée. Le roi sera dépossédé et l'on demandera aux tribus voisines de venir saluer le drapeau anglais flottant sur la citadelle du Bénin.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Palmes académiques

Nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs, les nominations suivantes :

Sont nommés officiers de l'instruction publique :

M. Cambornac, ancien maire de Catus ; M. François Cangardel, bibliothécaire de la ville de Cahors.

Sont nommés officiers d'académie :

M. Joseph Blanc, percepteur d'Autoire ; M. le Dr Calmeilles, inspecteur des écoles, délégué cantonal à Cazals.

Lycée Gambetta

Par arrêté ministériel en date du 11 janvier 1897, M. Anglade, chargé du cours d'allemand au lycée d'Albi, est appelé en la même qualité au lycée de Cahors, en remplacement de M. Cournot, appelé au lycée d'Albi.

Sous-comité de l'Exposition universelle de 1900 pour l'arrondissement de Cahors

Ce sous-comité s'est réuni à l'hôtel de la préfecture pour procéder à la nomination des membres de son bureau.

Ont été nommés : MM. le préfet, président d'honneur ; Dufour, président ; Relhié et Delport, vice-présidents ; Daynard et Pagès, secrétaires.

Causerie de M. Barbier

M. Charles Barbier, agrégé des lettres, professeur de rhétorique au lycée Gambetta, a fait, dimanche, au bénéfice de la Caisse des Ecoles, une causerie dont le sujet était : « *L'Avenir de la Poésie*. »

Bien que bon nombre des idées exposées au cours de cette conférence, soient loin d'être les nôtres et bien que nous soyons convaincus qu'elles ne sont pas non plus celles de nos lecteurs, nous n'avons pas hésité, en raison de la perfection du style et de la beauté de la forme, à la publier, *in extenso*, certains que, ces réserves faites, elle constituera un régal pour tous les fins lettrés et pour tous les amateurs de belle littérature.

Du reste, dans toute discussion loyale, il est honnête de mettre le texte du sujet controversé, *bien fidèlement* sous l'œil du public. Il juge ainsi plus sûrement et peut mieux baser ses répliques :

— En effet, chère amie, lui répondit son mari, c'est le docteur qui a, parait-il, quelque chose à vous dire... — ... Et quelque chose de très grave, continua Noris, en affectant un air grave. Il s'agit, chère madame, d'un enlèvement... — Le visage de la jeune femme devint blême tout à coup. — Un enlèvement ? balbutia-t-elle, les lèvres tremblantes... — Mais aussitôt, ses yeux s'étant portés sur le comte et le docteur, rassurée par leur allure absolument calme et tranquille, un flot de sang lui monta aux joues... — Remettez-vous, chère madame, dit le docteur auquel ce subit changement de physionomie n'avait pas échappé... L'enlèvement dont je veux vous parler est le votre, ajouta-t-il en riant... La jeune femme sourit à son tour... — Je ne comprends pas... dit-elle. — Tristan et moi avons projeté de vous amener à Paris aujourd'hui... — Quitter Limeray... — Pour la journée seulement, chère amie, fit le comte... J'ai une affaire qui m'oblige à m'absents aujourd'hui... je pars avec le docteur... — Et l'idée m'est venue de vous prier de nous accompagner ; à dire vrai, cette idée est un peu intéressée de ma part... — Nous ne pouvons, Tristan et moi, laisser le château seul... fit Angèle. — Attendez-vous quelque visite aujourd'hui ? demanda le châtelain...

(A suivre)

L'AVENIR DE LA POÉSIE

« La poésie se meurt ! La poésie est morte ! » Mesdames, Messieurs, n'avez-vous pas déjà entendu résonner à vos oreilles ce glas funèbre ! Il est des gens, je le sais, qui se plaisent, — peut-être parce que en eux, en effet, toute poésie depuis longtemps est morte, — à prédire la fin d'un art aussi vieux que l'humanité elle-même, et qui aussi longtemps que l'humanité, j'en suis sûr, vivra. Or, comme il y a sans doute dans cette salle de nombreux amateurs de la poésie, comme en tout cas il n'est personne qui puisse demeurer indifférent aux destinées de l'art des Ronsard, des Racine et des Hugo, j'ai tout d'abord à cœur de vous rassurer... Non ! la poésie n'est pas morte !... Sans doute des deuils nombreux, hélas ! semblent avoir tendu de noir le riant domaine des Muses. Depuis la mort du poète-roi Hugo, les Théodore de Banville et les Leconte de Lisle, pour ne citer que les plus grands, se sont tour à tour succédés dans la tombe ; il y a un an à peine, quiconque nourrit en soi l'amour de l'art pleurait l'irréparable perte du très-haut poète Paul Verlaine... Mais si les poètes paient tribut à la mort, la Poésie, dont ils ne furent que les interprètes, demeure immortelle, — et pour se transmettre de main en main son rayonnant flambeau, il ne semble pas qu'en notre pays surtout les couveurs doivent jamais manquer. A peine, sur la tombe de Pauvre Lélian, l'écho des derniers gémissements s'était-il envolé, que déjà le Congrès des Poètes remettait le sceptre de la poésie à Stéphane Mallarmé ; et comme si ce n'était pas assez d'avoir élevé sur le pavois poétique un nouveau prince, le même congrès décernait à l'Athénien Jean Moréas le titre de vice-roi (1). Ainsi il n'y aura pas d'interrègne au royaume des Muses...

Si d'ailleurs, — car en matière d'art un peu d'anarchie ne messied peut-être pas, — si tout le monde ne voulait pas s'incliner devant des décisions cependant prises à la majorité des poètes ; si d'aucuns se laissent rebuter par les arcanes mallarméens, ignorant les ineffables délices qu'y goûte quiconque les a su pénétrer ; si d'autres estimaient que le chef de l'École Romane, Jean Moréas, l'auteur fameux du *Pèlerin Passionné* fait œuvre quelque peu artificielle en essayant de faire revivre parmi nous les joliessees de la Pénélope ; si les craignaient que tout son talent, même lorsqu'il s'applique à une tragédie d'*Iphigénie*, ne suffit pas à ressusciter le classicisme aujourd'hui bien mort, — je ne serais pourtant pas embarrassé pour citer, parmi nos contemporains, nombre d'autres poètes dont les œuvres prouvent tous les jours l'étonnante vitalité de la poésie. Car sans parler des écrivains dont la notoriété est arrivée jusqu'à ce qu'on est convenu d'appeler « le grand public » — je veux dire les Sully Prudhomme, les Richelin, les Coppée, les Dierx, les Mendès, les Silvestre, les Hérédia, — les initiés et les délicats se plaisent à ranger dans le coin le plus obscur de leur bibliothèque maints chefs d'œuvre poétiques trop ignorés encore du vulgaire, et qui sont comme les plus purs joyaux de la littérature contemporaine. Entre tant de jeunes talents, grands déjà par l'œuvre réalisée, plus grands encore par les espérances qu'ils font naître, le seul embarras, en vérité, est de savoir à qui il convient de décerner la palme. Est-ce à cet Henri de Régnier qui continua parmi nous la tradition de Leconte de Lisle et restaura la splendeur des vers du poète des *Erinyes* mais en leur enlevant toute raideur, en leur donnant je ne sais quelle fluidité suave, comme s'il eût voulu ajouter à la poésie du Parthénon en estompant d'une buée légère, et transparente les arêtes trop vives de ses marbres ? — est-ce au poète des brumes, du silence et des eaux, au subtil analyste de *L'Aquarium mental*, à Georges Rodenbach, le pénétrant auteur de *Bruges-la-Morte* et des *Vies Encloses* ? — est-ce à cet autre belge, Emile Verhaeren, l'évocateur puissant et original des *Campagnes hallucinées* et des *Villes tentaculaires* ? — est-ce à ce délicat, à ce délicieux Albert Samain, qui mieux que quiconque, dans le *Jardin de l'Infante*, me paraît répondre au vœu de Verlaine par des vers où « l'indécis au précis se joint ? (2) » — est-ce à ce farouche indépendant, Adolphe Retté, qui après nous avoir émerveillé par une promenade à travers l'*Archipel en fleurs* vient de nous initier, en des poèmes frissonnants de vie, aux mystères de la *Forêt bruisante* ? — est-ce à ce tout jeune Emmanuel Signoret, dont la *Daphné* naguère nous étonna et qui publiait hier ses *Vers Dorés*, des vers presque d'enfant, dont il pouvait dire lui-même sans nous faire trop sourire « qu'ils étaient plus sublimes que beaux » ? Mais vraiment je n'en finirais pas si je voulais citer ici tous les noms des jeunes poètes qui ont déjà donné plus que de radieuses espérances et parmi lesquels notre curiosité inquiète cherche à deviner quel sera le grand aède de demain... Et je n'ai rien dit pourtant des Stuart Merrill, des Vielé-Griffin, des Laurent Tailhade, des Gustave Kahn, des Maurice de Plessys, des Ernest Raynaud, des Raymond de la Tailhède, des Yvanhoé Rambosson, des Marie Kryssinska, de cette foule de poètes qui à des degrés divers recurent tous « du ciel l'influence secrète »... Vous le voyez, à s'en tenir même au rare et à l'excellent, comme on disait au grand siècle, il est aisé de faire une ample moisson de poésie parmi nos contemporains...

Messieurs, les poètes dont je viens de rappeler les noms appartiennent à des écoles diverses... et fort nombreuses. Au commencement de ce siècle, on se contentait d'être du côté des classiques ou du côté des romantiques ; vers 1865, on était pour ou contre les Parnassiens, avec le Barnasse ou avec le Parnassiculet ; mais de nos jours que d'écoles et que de tendances !

(A suivre).

Les démocrates chrétiens

Sous ce titre, M. l'abbé de Blaviel, vicaire général honoraire de Cahors, et qui jouit d'une vénération unanime dans le diocèse, vient de publier, avec l'imprimatur de M. Massabie, vicaire général, des réflexions dont nous reproduisons ici quelques lignes :

On n'ose pas, on ne peut pas se dire socialiste chrétien ; le Pape a improuvé tout rapprochement, toute alliance avec le socialisme ; d'ailleurs, le socialisme est une erreur qui attaque directement l'œuvre de Dieu dans l'organisation de la société humaine : on ne peut pas se dire socialiste chrétien, plus qu'on ne pourrait se dire catholique-luthérien.

On se dit démocrate chrétien. Maintenant les démocrates chrétiens nous permettent de leur poser deux questions : 1° Se proposent-ils de ramener nos populations à une vie plus chrétienne ? Mais le Pape, les évêques, le clergé, tant de laïques zélés et dévoués, ne se proposent-ils pas aussi ce même but ? Est-il donc nécessaire d'organiser pour cela un nouveau parti avec le danger de faire naître de nouvelles divisions ?

2° Les démocrates chrétiens se proposent-ils d'étendre l'action politique du peuple, et de soumettre un plus grand nombre d'objets à son action immédiate ?

Ils nous permettent de leur dire :

1° Que, chez nous du moins, cette action s'étend déjà bien loin ;

2° Qu'on semble par là favoriser l'action des agitateurs, et donner lieu à des agitations qui portent trop souvent la perturbation dans les familles, les communes et le pays tout entier.

Sans entrer dans de plus grand détails, nous nous permettons de rappeler aux grands réformateurs de notre époque la méthode de Jésus-Christ et de ses apôtres ; il est vrai que, pour certaines gens de notre temps, les apôtres paraissent bien anciens, et on semble bien arriéré si on invoque leur exemple et leur autorité.

Néanmoins, notre petite intelligence, considérant le résultat de leur œuvre, qui n'a pas si mal réussi, est portée à s'incliner facilement devant eux.

Dans quel état ont-ils trouvé le monde ? Le culte de la richesse, du pouvoir et du plaisir dans les hautes régions ; l'immense multitude dans l'esclavage.

Qu'ont-ils fait ? Ils ne sont pas allés parler à ces déshérités, de leurs souffrances et de leurs droits.

A tous ils ont prêché la pénitence qui modère les désirs et la jouissance, et produit ainsi le superflu capable de soulager les besoins vrais et réels. Aux maîtres ils ont prêché justice et charité, aux esclaves, soumission et obéissance. Ils ont pris les esclaves pour en faire des princes de l'Eglise, et quelle meilleure proclamation de la véritable égalité ?

Eh bien, nous avons la faiblesse de croire que c'est la vraie méthode, et qu'en dehors d'elle nous ne trouverons que ruines et déceptions. « Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous », a dit Notre-Seigneur ; et c'est absolument vrai, aussi bien dans l'ordre social que dans l'ordre individuel.

Non, ce n'est pas en discourant sur les malheurs de la classe ouvrière, en lui révélant des souffrances, dont souvent elle ne se doute pas, en lui faisant voir la misère, là où elle a vécu si longtemps sans se plaindre ; en exagérant les conditions d'une bien-être raisonnable qu'on pourra améliorer sa situation : on la troublera, on l'agitiera, et, dans l'impuissance à réaliser ce qu'on lui aura fait espérer, on la laissera pleine d'amertume et prête à se porter aux plus dangereux excès.

Pour répondre à une objection, nous conviendrons sans peine qu'on aurait pu, qu'on pourrait encore, désirer plus d'énergie, plus d'ensemble dans la lutte pour la liberté et les droits de l'Eglise, dans la recherche et l'application des moyens propres à soulager la misère ; mais nous persistons à croire que pour cela il n'est ni nécessaire, ni opportun de former un parti, et surtout sous un nom plein de périls, et avec des exagérations elles aussi dangereuses.

Mouvement du personnel des instituteurs

Par décision de M. l'inspecteur d'académie du Lot en date du 10 janvier 1897, Mme Rouquet, institutrice stagiaire adjointe à Mercuès, a été déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire chargée de la direction de l'école de Calamane, en remplacement de Mme Naves, décédée.

Mlle Vidal, institutrice suppléante auxiliaire à Castelranc, pourvue du brevet supérieur et du diplôme de fin d'études secondaires, a été déléguée dans les fonctions d'institutrice adjointe stagiaire à Mercuès.

Procès en diffamation

M. Besse, avocat au barreau de Cahors, intente un procès en diffamation au journal *le Rappel socialiste*.

Société agricole du Lot

La réunion générale de la Société agricole a eu lieu samedi sous la présidence de M. Dufour.

M. le président, en ouvrant la séance, donne lecture d'une lettre de M. Rey, s'excusant, retenu par les travaux législatifs de la Chambre, de ne pouvoir assister à cette réunion.

M. Dufour, au nom de la Société, félicite M. Caviolle-Dumoulin, son ancien président, de la distinction dont vient de l'honorer M. le ministre en lui accordant la croix de chevalier du mérite agricole.

Il propose à la Société de nommer MM. le préfet et Caviolle, présidents d'honneur, et vice-président, M. le maire de Cahors. Adopté.

Une communication très intéressante touchant les procédés pour combattre le black-rot, est faite par M. Delbreil.

Ce travail sera inséré dans le prochain bulletin.

Avant de procéder au vote pour la nomination du bureau et des diverses commissions, M. Rhodes, maire de Peyrilles, faisant l'éloge mérité de M. Rey, propose de le nommer président par acclamation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Sont nommés également par acclamation : M. Dufour, vice-président ; M. Dupuy, secrétaire ; M. Lescale, secrétaire adjoint.

Nécrologie

M. l'abbé Darnis, ancien aumônier de l'Hôtel des Invalides, chevalier de la Légion d'honneur, est mort subitement à Gramat où il s'était retiré depuis quelques années, le vendredi 8 janvier, vers trois heures du soir.

Il était âgé de 75 ans et originaire de la paroisse de Bio.

Monsieur Cassagnes, Chanoine-Prélat, est mort le mardi, cinq janvier à Figeac chez une de ses parentes. Il était âgé de 67 ans.

Assisté à ses derniers moments par M. Labro, aumônier des Carmélites, il s'est éteint dans les sentiments d'une piété vraiment édifiante.

Ses obsèques ont été célébrées le jeudi à Livernon, lieu de sa naissance. Dans l'assistance nombreuse on remarquait M. le comte Murat qui lui fut toujours très attaché et plusieurs de ses amis : M. Issaly, M. Delpon, M. Auteserre, M. Amadiou curé du Bouyssou etc.

Départ de Missionnaires

Le 25 octobre 1896, et le 1^{er} janvier 1897 se sont embarqués à Marseille pour la Mission des Gallas, (Afrique-Orientale), confiée aux RR. PP. Capucins, la sœur François-Xavier, religieuse de la congrégation des Franciscaines de Calais, dans le monde Mademoiselle Armandine Cras, native de Beaumat (Lot) ancienne élève de l'établissement des sœurs de Nevers de Cahors ; — le R. P. Martial de Salviac, dans le monde Jean Chalais, religieux du couvent des Capucins de Cahors.

Actes de probité

Samedi dernier, M. Combebias François, demeurant rue Clément-Marot à Cahors, a trouvé, dans la rue du Portail-Alban, une bourse contenant 175 fr. 50. Il s'est empressé d'aller faire la déclaration de sa trouvaille au bureau de police. Le lendemain cette bourse était réclamée par M. Bru, charcutier qui l'avait tombée en croyant la mettre dans la poche.

M. Combebias a été heureux de rendre cet argent à son légitime propriétaire et a refusé la gratification que celui-ci lui offrait.

M. Jean Trouillie, employé de commerce, rue Dominici, 3, a déposé au bureau de police un porte-monnaie renfermant une petite somme d'argent qu'il a trouvé sur la voie publique.

Le jeune Jean Boudy, a trouvé sur la voie publique une montre qu'il s'est empressé de porter au bureau de police. La propriétaire de cette montre, la servante de l'évêché, est venue la réclamer.

Marché-foire de Cahors

Le marché du 16 janvier a été peu important à cause de la pluie qui n'a cessé de tomber toute la journée.

Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 30 à 32 fr. les 50 ki, les attelages, de 400 à 800 fr. la paire ; porcs gras, de 30 à 34 fr. les 80 kilos, porcelets, de 15 à 20 fr. la pièce ; moutons gras, de 60 à 65 centimes le kilo, agneaux, 75 centimes le kilo.

140 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 17 fr. 80 l'hect. ; 140 hectolitres de maïs au prix de 10 fr. l'hect. ; pommes de terre, 3 fr. l'hect. ; volailles grasses, de 60 à 65 centimes la livre ; truffes, 4 fr. 50 à 5 fr. la livre.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Bonne soirée, au théâtre, hier soir. Mlle Grandel, du théâtre de Rouen, a rempli parfaitement le rôle de *Mignon*.

Mlle Frémont, *Philine*, chanteuse légère, a été très gentille.

M. Armand, du théâtre d'Anvers, a dû être un ténor agréable dans son temps.

L'orchestre mérite nos éloges.

Peu de monde au spectacle, comme un peu toujours.

Le Salon du Cycle a permis de se rendre compte une fois de plus que la vieille marque de France *Clément* est toujours celle qui a fait le mieux progresser la bicyclette. Voir ses modèles chez ses nombreux agents de la région.

A VENDRE

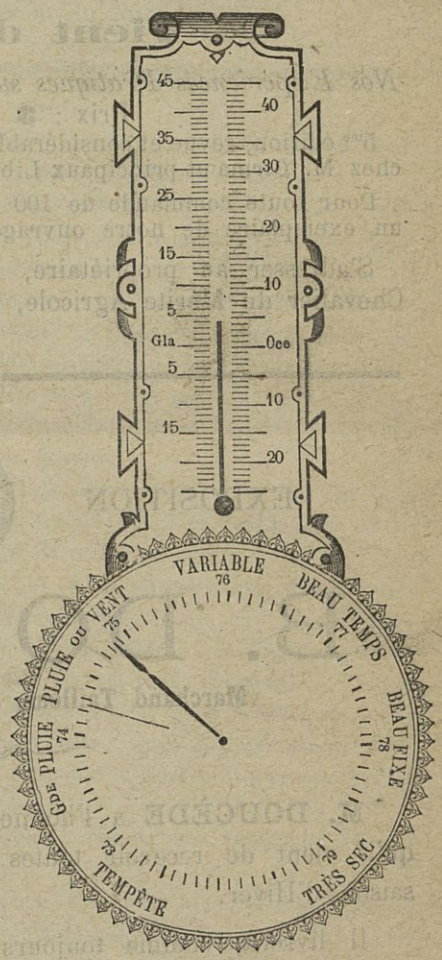
Plants greffés et porte-greffes, Riparias, Rupestris ou Solonis racinés ou en boutures, à de bonnes conditions.

On offre à tout acheteur sujets pour greffage du plant de Méraud, Auxerrois authentiques.

S'adresser à COUAILLAC François, à Foussal, par Luzech (Lot).

Jeunes gens, rappelez-vous que le *Santal Midy* guérit seul et qu'il est inutile d'y ajouter des substances étrangères qui irritent les reins et la vessie. Exiger le nom *Midy* sur chaque capsule ronde.

Les Sardines **JOCKEY-CLUB** Hors-d'œuvre exquis et les autres conserves de la Maison Arsène Saupiquet de Nantes se trouvent dans les bonnes maisons d'épicerie.



Température minima du jour : 0.8
Id. maxima de la veille : 2.8
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

(1) Cf. la revue *La Plume*, n° 163-164, Février 1896 : *Le Congrès des Poètes*.
(2) Paul Verlaine, *Jadis et Noguère* : *Art poétique*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales, hivernales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 23 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris. (via Montauban-Cahors-Limoges, ou via Figeac-Limoges).

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre,

Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction

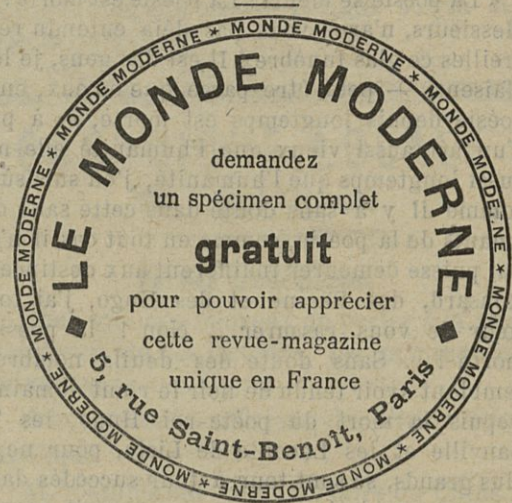
de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

Bibliographie



PIANOS MUSIQUE & ORGUES

Ancienne Maison TRUFFIER, fondée en 1852

Arthur LAGAPE, facteur-accordeur de Pianos & Orgues

SUCCESSEUR

2, Rue Taillefer et place Francheville, 40, Périgueux

LOCATION depuis 8 fr. par mois à l'année

PIANOS ENTIÈREMENT NEUFS

Rendus franco chez le client. Accord gratuit

Vente, Location, Échange, Accords, Réparations

Pour tous renseignements, s'adresser chez M. VIGOUROUX, Organiste de la Cathédrale et professeur de piano, Rue Clément-Marot, CAHORS

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés

Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long 0,006 millimètres au petit bout.

Gamay x Couderc, Aramon x Rupestris Ganzin, Mourvèdre x Rupestris, Bourisquou x Rupestris, Riparia Gloire, Grand Glabre, Rupestris Phénomène du Lot, etc., etc. Ce dernier s'adapte à plus de 60 0/0 de calcaire. L'essayer c'est l'adopter.

Envoi franco des Catalogues prix-courant et notice sur le Rupestris Phénomène du Lot.

Vins des côtes du Lot, depuis 80 fr. la barrique logé et en sus franco sur wagon Puy-l'Évêque. Envoi d'échantillon franco contre 1 fr. en timbres-poste.

Vient de paraître :

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines. Prix : 3 fr. (franco poste).

5^{me} édition, revue et considérablement augmentée. En vente chez l'Auteur, chez M. Girma et principaux Libraires.

Pour toute commande de 100 francs en vins ou plants, nous donnons un exemplaire de notre ouvrage.

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).

25 ANS DE SUCCÈS.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant : LAYTOE

PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

Cave Bordelaise

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

3, rue de la Mairie, CAHORS

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION CAHORS 1881



B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNUAIRE

OFFICIEL

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

1897

SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1897